

A stylized illustration of a fish with a green body, purple stripes on its fins, and a blue patterned side. It is positioned in the top left corner of the poster.

ZONE
FRANCHE
LE RÉSEAU
DES MUSIQUES
DU MONDE

#2 i Franchement!

ZONE FRANCHE FAIT SON FESTIVAL

GRANDS DÉBATS,
RENCONTRES PROFESSIONNELLES
& CONCERTS DÉDIÉS À LA FILIÈRE
DES MUSIQUES DU MONDE

COMPTES-RENDUS
& RETOURS EN IMAGES
20 ET 21 SEPTEMBRE 2022





UNE 2^E ÉDITION, FRANCHEMENT RÉUSSIE !



Après le succès de la première édition, Zone Franche a reconduit ; Franchement!, son temps fort de la rentrée dédié à la diversité des musiques ouvertes sur les cultures du monde.

Cette année, direction la région Nouvelle Aquitaine où une centaine de professionnels de la filière a assisté aux rencontres, débats et showcases organisés à la Méca (Bordeaux), en partenariat avec l'OARA, et au Rocher de Palmer (Cenon), les 20 et 21 septembre.

Deux jours de réflexion sur les grands enjeux du secteur : musiques & diversité, coopérations, financements, libre circulation des artistes et éco-responsabilité. Des moments inspirants, des débats essentiels d'autant plus en cette période singulière où nous faisons face à de nouvelles problématiques sur le plan économique, social et environnemental.

Les deux soirées concerts ont fait la part belle à une diversité de musiques d'ici et d'ailleurs, avec une programmation issue des projets artistiques « Born On Line » depuis mars 2020.

Ce rendez-vous a été aussi l'occasion de marquer l'arrivée de Sébastien Laussel à la direction de Zone Franche et de souhaiter le meilleur à Pierre-Henri Frappat, qui est parti pour de nouvelles aventures en cette fin de septembre.

J'ai le plaisir de partager avec vous les comptes-rendus des échanges de ces deux journées ; Franchement! intenses.

Un grand merci à tous les participants, les partenaires, les intervenants, les artistes et aux équipes Zone Franche, Le Rocher de Palmer, l'OARA.

Bonne lecture,

La présidente
Cécile Héraudeau

Rencontres Zone Franche, 20 septembre 2022

MUSIQUES DU MONDE ET LIEUX DE DIFFUSION : FRANCHIR LES FRONTIÈRES

Organisée par Zone Franche en collaboration avec l'OARA et le RIM.

Ouverture par Madame Charline Claveau, VP du Conseil Régional chargée de la culture, patrimoine, langues et francophonie.

A l'heure où les musiques de la «sono mondiale» résonnent partout sur la planète et reflètent la grande richesse des expressions et identités des langues et cultures du monde et de nos diasporas, les frontières des lieux de spectacle en France semblent parfois difficiles à franchir pour les artistes qui les incarnent.

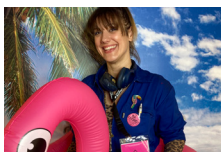
En s'appuyant sur l'exemple des lieux pluridisciplinaires et des SMAC (Scènes de Musiques Actuelles) nous ouvrons ici un espace de débat et de dialogue pour une plus large compréhension des enjeux et des potentialités de ces musiques dans les programmations et le projet culturel des lieux de diffusion.

L'occasion de questionner aussi le rôle des politiques publiques et l'engagement des acteurs professionnels et institutionnels dans la promotion de la diversité culturelle sur les scènes de nos territoires.

Intervenant.e.s :



Dominique Muller
Direction générale de la création artistique au ministère de la Culture



Pauline Gobbini
Kiéki Musiques, membre du RIM (Réseau des Indépendants de la Musique) et de Zone Franche



Perrine Fifadji
Artiste Compagnie « Résonance »



Patrick Duval
Le Rocher de Palmer

Modération :



Damien Godet
Scène nationale de Bayonne



Céline Lacombe
Festival « Les Nuits atypiques »



Muriel Chedotal
Fip Radio France

Joël Brouch, directeur de l'Office artistique de la région Nouvelle-Aquitaine, salue l'assemblée et se félicite d'accueillir pour la seconde année, après une première édition à Paris en 2021, des rencontres « ; Franchement ! », en partenariat avec Le Rocher de Palmer. En effet, cet événement permet à l'Office artistique de réaffirmer son action envers les musiciens, qui visent à les accompagner, à produire et diffuser leur spectacle. À ce titre, il convient de souligner la présence des politiques publiques et les acteurs professionnels et institutionnels qui œuvrent pour la promotion de la diversité culturelle sur les scènes du territoire.

Charline Claveau, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine chargée de la culture, du patrimoine, des langues et de la francophonie, indique que la région Nouvelle-Aquitaine est très attachée au travail avec les réseaux dans le cadre de l'élaboration de ses politiques publiques et rejette un schéma descendant. La région Nouvelle-Aquitaine, du reste, soutient la diversité dans la musique, mais plus généralement dans la culture, car elle estime que ce qui vient d'ailleurs doit rassembler, et non diviser.

Cécile Héraudeau, présidente du réseau Zone Franche, précise que ce dernier regroupe 180 structures (labels, marchés, festivals, producteurs, diffuseurs, acteurs, etc.) qui défendent les musiques du monde, autour d'enjeux politiques et professionnels, ainsi que la diversité culturelle. Néanmoins, si les musiques du monde doivent franchir les frontières, comment favoriser la circulation des artistes, accompagner la création artistique ou renforcer la visibilité dans les lieux de diffusion et les médias ? Tels sont les enjeux qui alimenteront les rencontres « ; Franchement ! » pour cette seconde édition.

Muriel Chedotal, modératrice, en convient : les musiques du monde font rêver, dépaysent, mettent en transe, mais elles permettent aussi de se retrouver, ici ou ailleurs. Ainsi, comment leur offrir plus de place, plus d'expositions,

comment les rendre plus accessibles et leur offrir la possibilité de traverser les frontières, celles des scènes, celles des acteurs culturels et auprès du public ? Les rencontres « ; Franchement ! » proposent ainsi de discuter des enjeux et des potentialités de ces musiques, d'identifier les politiques publiques proposées en faveur des musiques du monde et le rôle qu'ils ont à jouer, mais également de débattre autour de l'engagement des acteurs culturels et institutionnels dans la promotion et la diffusion des musiques du monde.

Dominique Muller, délégué à la musique à la Direction générale de la création artistique, explique que son rôle consiste à être à l'écoute des besoins de chacun des secteurs musicaux pour en faire une politique publique. Ces besoins ont été identifiés dans le cadre d'un long travail réalisé avec Zone Franche, mais aussi avec un grand nombre de professionnels, aboutissant à la publication d'un document intitulé « À l'écoute du monde ». Il dresse notamment l'inventaire des chantiers à engager et dans lesquels les musiques du monde ont leur place (lieux pluridisciplinaires, scènes conventionnées, théâtres de ville, etc.), pour répondre à des problématiques telles que l'accompagnement des musiques du monde ou encore la fidélité des artistes, la direction d'un lieu pluridisciplinaire.

L'un des outils à la disposition de la Direction générale de la création artistique est celui des résidences de compositeurs de musique, qu'elle soit écrite ou orale, accompagnée par des interprètes ou non, etc. Ces résidences sont proposées sur une durée de deux ans au sein d'un lieu pluridisciplinaire et permettent d'examiner le regard qu'y porte un compositeur de musique et comment s'appuyer sur sa propre expérience pour faire évoluer ce lieu pluridisciplinaire.

Par ailleurs, à la fin de l'année 2022, la Direction générale de la création artistique va ouvrir un chantier sur les scènes de musiques actuelles, en lien avec la Fédération des lieux

de musiques actuelles et le Syndicat des musiques actuelles, qui permettra de discuter de la définition des lieux de musique actuelle dans les années à venir, tenant compte de l'évolution des besoins, des goûts ou encore des esthétiques. Il portera également la question liée à la catégorisation des courants musicaux.



Du reste, si la France organise environ 8 000 festivals chaque année, il convient désormais de les inscrire au sein d'une politique publique. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de se contenter de verser une subvention aux festivals, mais de questionner leur lien avec l'écosystème dans lequel ils sont ancrés. En outre, une politique publique relative à la musique doit intégrer les festivals et faire apparaître les coopérations qu'ils permettent de créer au sein des territoires.

Perrine Fifadji, de la compagnie « Résonance », indique que son parcours a commencé par la Rock School, puis par le reggae, le ska-jazz et le Rock Steady avant qu'elle puisse identifier sa propre esthétique musicale, dont la structure est inspirée de celle de la danse. Ceci lui a notamment permis d'avoir accès à des scènes nationales dans ses productions musicales. Néanmoins, l'appellation « musiques du monde » a tendance à contraindre son processus créatif, et ne reflète pas son travail. En effet, les musiques du monde sont avant tout des musiques actuelles, mais ces

catégories musicales, cependant nécessaires, génèrent parfois une forme de stigmatisation par les acteurs du champ musical. Pourtant, elles créent du lien social, et leur richesse mérite que le public puisse y avoir accès.

Dans les salles, les publics ne sont pas toujours hétérogènes et ne reflètent pas la

société. Ce constat pose la question de la manière d'entrer en contact avec eux. Du reste, il est regrettable que les financements dédiés à la scène dite des « musiques du monde » ne bénéficient pas d'autant de financements que la scène des musiques actuelles labellisées. Pourtant, c'est bien avec des moyens supplémentaires que les acteurs du champ musical pourront multiplier les

collaborations et favoriser la porosité entre les réseaux à travers des initiatives fédératrices, car l'altérité est une richesse.

Pauline Gobbini, chargée de développement et de diffusion en musiques actuelles (Kiéki Musiques), explique que le RIM a mis en place un partage des réseaux entre les « salles assises », qui accueillent davantage les musiques traditionnelles, et les « salles debout », orientées vers les musiques actuelles. En outre, il conviendrait d'interroger la typologie des publics en fonction des réseaux qu'ils fréquentent dans le cadre de l'élaboration d'une politique publique.

Patrick Duval, directeur du Rocher de Palmer, considère que les musiques du monde ne sont pas uniquement en lien avec les diversités, car elles traduisent les droits culturels des populations. Le Rocher de Palmer, situé au sein d'un quartier prioritaire de la politique de Bordeaux, compte 80 000 habitants et plus de 60 nationalités différentes. Ces musiques du monde donnent également accès au

patrimoine culturel de chacun et, en cela, elles doivent être considérées comme la traduction des droits humains fondamentaux. En outre, ne pas laisser la place à ces musiques du monde, c'est refuser de reconnaître cette diversité culturelle. La programmation a ainsi un rôle majeur pour répondre à cet enjeu d'exposition et ainsi faire connaître les musiques du monde auprès du grand public dans des conditions d'accueil adaptées et égalitaires.

Muriel Chedotal, modératrice, propose de céder la parole aux acteurs culturels afin d'étudier la question de la transversalité des musiques du monde, la manière de leur donner plus d'expositions, de les rendre accessibles et de donner de l'appétence à d'autres publics. En effet, il apparaît important que les publics initialement et culturellement concernés par les musiques du monde se rendent là où elles sont présentées. Ceci pourrait notamment passer par une sensibilisation auprès des jeunes, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale.

Un intervenant du public, enseignant au sein du Conservatoire de Bordeaux, y a mis en place un atelier sur les musiques du monde pour répondre à la curiosité des étudiants. Lors de l'ouverture de cet atelier, seules 6 places étaient à pourvoir, mais 26 demandes avaient été émises. Aujourd'hui, le nombre de places disponibles a doublé, ce qui prouve que l'éducation artistique permet de renforcer l'attractivité des publics pour les musiques du monde.

Stéphane Krasniewski, directeur du festival « Les Suds, à Arles », estime que tous les publics écoutent des musiques du monde. En revanche, ils n'ont peut-être pas les codes pour en comprendre tous les enjeux. Ainsi, la diffusion des musiques du monde doit pouvoir continuer à créer du lien social pour que les scènes françaises soient toutes représentatives de la diversité culturelle de la société.

Céline Lacombe, directrice du festival « Les Nuits atypiques », explique que l'apprentissage des clés de compréhension peut passer par l'organisation de temps d'échange entre les publics et les artistes, mais également par une ouverture aux musiques du monde et une acceptation des diversités.

Perrine Fifadji, de la compagnie « Résonance », observe que la préoccupation des lieux est de faire salle pleine. La méthodologie employée pour ce faire est néanmoins trop souvent descendante : comment faire en sorte que les publics « aillent vers », plutôt que les salles « fassent venir » ? De la même manière, pourquoi ne pas déplacer les artistes dans des lieux qui ne seraient pas des salles de spectacle pour entrer en lien avec les publics ? Pour répondre à cet enjeu, l'éducation et l'action culturelle sont des leviers.

Jean-Christophe Delcroix, directeur du Tamanoir, rappelle que les lieux n'ont pas pour unique objectif de remplir les salles, puisqu'ils ont un rôle de soutien à la création artistique et œuvrent à la transmission.

Damien Godet, directeur de la Scène nationale de Bayonne, indique que les acteurs de la programmation sont souvent contraints par un ensemble de facteurs multiples. Il leur importe ainsi de travailler selon des axes de travail thématique : une langue, un pays du monde, etc., afin de mettre en place un accompagnement des propositions artistiques à long terme. Du reste, le fond du sujet est celui de la rencontre avec l'altérité, non pas pour regrouper des communautés, mais bien pour créer de nouvelles communautés.

Laura Caronni, violoncelliste argentine, souffre parfois des préjugés associés à la musique latine, ce qui impacte son processus créatif. Récemment, elle a joué dans la salle communautaire d'un HLM difficilement investie par les habitants, ou bien encore elle a réalisé qu'il existe une rupture entre l'école maternelle et le collège, où l'art est très présent, avec l'école primaire jugée trop terne.

Pauline Gobbini, invite les programmeurs à se rapprocher des associations pour construire une programmation afin de créer une plus grande diversité musicale. Du reste, il pourrait être intéressant de ne pas toujours rechercher une cohérence esthétique pour mélanger les artistes, et, de fait, les publics. Cette démarche peut s'apparenter à une démarche de résistance en faveur de la diversité culturelle.

Perrine Fifadji indique que le festival « Les Suds, à Arles » a mis en place une démarche intéressante appelée « Le Chœur battant ». Celle-ci permet à un artiste de transmettre son patrimoine culturel à des enfants scolarisés en école primaire, ce qui est un moyen supplémentaire de donner des clés de compréhension d'une culture.

Stéphane Robert, coordinateur de l'association Cricao à Toulouse, considère qu'il est vain de croire que les acteurs culturels ou encore la programmation peuvent tout faire. En effet, la transversalité reste l'un des leviers principaux pour favoriser l'attrait des musiques du monde à tous les publics. De la même manière, la création ne peut pas être séparée de l'action culturelle, car le fait d'être en prise directe avec les publics permet d'interroger ces derniers sur leur esthétique. Enfin, si les musiques du monde sont un droit culturel, alors même les événements qui ne rassemblent qu'une population blanche doivent être considérés pour valoriser des esthétiques et des cultures dans lesquelles les personnes se sentent représentées.

Un intervenant du public, responsable de médiation culturelle, craint que la culture, si elle est trop cloisonnée, enferme les artistes. Pourtant, il conviendrait de partager toutes les disciplines, aussi bien au sein de l'Éducation nationale qu'auprès de toutes les populations. En outre, la culture devrait aussi faire l'objet d'une réflexion sociale et économique par les écrivains, les scientifiques, les philosophes, etc., pour construire un nouveau monde. Enfin, il conviendrait d'identifier quels sont les

médias publics et privés qui soutiennent la construction de ce nouveau monde.

Dominique Muller indique que l'artiste a toute sa place pour bousculer les populations. Ainsi, il faut aborder la globalité de son projet en regardant ce qu'il se passe au sein de son territoire et des cultures qu'il habite. À ce titre, il convient de souligner le rôle des musiciens-intervenants au sein des écoles primaires, qui pourraient être formés aux différentes esthétiques afin de les ancrer dans un projet pédagogique. Enfin, beaucoup d'artistes des musiques du monde sont portés par des producteurs, et pas uniquement par une association. En outre, le gouvernement a révisé les dispositifs de versement d'aide à la création pour faciliter la prise en compte des projets par les producteurs.

Alexandra Gardner, directrice du Pôle d'export de la musique et des arts de Nouvelle-Calédonie, explique que les publics de ce territoire sont multiculturels, mais ils restent très divisés. En outre, pour favoriser les rencontres entre artistes, le Pôle d'export de la musique et des arts de Nouvelle-Calédonie a mis en place une forme de collaboration via les résidences, qui ont parfois été organisées dans les quartiers populaires afin d'y associer les populations. Elles ont notamment pu préparer les repas des artistes, mettre en place les décors, etc.

Chantal Loïal, directrice du festival « Mois Kréyol », fait savoir qu'elle a déjà été confrontée à la difficulté de rentrer en contact avec le ministère de la Culture afin de bénéficier d'un accompagnement, au prétexte que ce festival est pluridisciplinaire.

Sabine Châtel, chargée de diffusion chez Zamora Productions, déplore que les interventions précédentes aient parfois opposé le public noir avec le public blanc, et ajoute que le terme de « musiques du monde » peut parfois exclure un certain public et générer une forme d'appréhension. Du reste, sa

démarche de création de festival consiste à travailler autour de thématiques, faisant fi des genres musicaux, et toujours dans une volonté d'ancrage avec le territoire. Ce faisant, les publics réfractaires aux musiques du monde sont plus enclins à nourrir leur curiosité et participer au festival, sans vraiment savoir à quoi s'attendre.

Dominique Muller confirme que les organes du gouvernement ont parfois des difficultés à appréhender les projets pluridisciplinaires.

Sylvain Dartoy, directeur de production chez Wax Booking, donne lecture de son édito de la saison 2023-2024: « C'est de notre ressort de provoquer le clap de fin pour les innocentes cartes postales néo-colonialistes qui font encore trop souvent l'attraction. C'est ainsi qu'effort après effort nous ferons disparaître les termes eurocentrés de "musique du monde" et "musique africaine" au même titre que l'on ne peut pas définir les musiques européennes comme une seule et même entité. Wax Booking est une ressource à disposition des programmations culturelles au service des publics, pour entretenir audace et curiosité. Sortir tête haute du Covid-19, c'est prouver qu'il est possible de mieux coopérer entre acteurs d'un même territoire, et rééquilibrer la programmation des têtes d'affiche, économiquement nécessaire, avec celle de l'émergence non issue des phénomènes de concentration. Cela doit être notre réponse à un engagement culturel citoyen en recomposition que nous devons d'abord à nous-mêmes. »

Benjamin MiNiMuM, conseiller et rédacteur associé à AuxSons, observe que la société est parfois gênée face au terme de « musiques du monde », laquelle pense parfois qu'elles ne peuvent produire qu'un type de musique. En outre, il invite les acteurs culturels à témoigner dans le média indépendant AuxSons.com, qui

propose une réelle liberté de ton. AuxSons, par ailleurs, a élaboré un dossier portant sur la terminologie « musiques du monde », qui demeure un problème pour la communauté.

Ourida Yaker, gérante de Tour'n'sol Prod., regrette que certains artistes issus de l'immigration n'aient pas accès à certains dispositifs. Pourtant, ils portent un héritage en eux et enrichissent la culture française. Ces artistes, en outre, sont trop souvent appelés pour créer du lien dans les quartiers, sans que leur production soit valorisée dans des programmations.

Damien Godet se joint aux propos précédents, et souligne que les politiques publiques font parfois appel à un artiste des musiques du monde pour réaliser un concert dans une cité, considérant qu'il répondra à l'esthétique présumée à celle de tous les habitants du quartier. Néanmoins, il est vrai que certaines populations, parfois minorisées, peuvent se constituer en communauté en se refermant sur elle-même, comme il peut en être avec les Basques. Il apparaît donc nécessaire que tous les acteurs favorisent l'expression de ces droits culturels.

Patrick Duval indique qu'il s'est souvent rendu à la Scène nationale de Bayonne, sans y voir beaucoup de mixité. Du reste, considérer la communauté basque sur le même plan qu'une autre est un non-sens. En effet, la communauté basque est fortement privilégiée grâce à l'existence de l'Institut culturel basque ou encore une politique volontariste de diffusion de la culture basque. À ce titre, le propos de M. Godet peut s'apparenter à une insulte pour les autres communautés.

Pierre-Henri Frappat, directeur de Zone Franche, ne constate plus aucune demande de prise de parole et remercie l'ensemble des participants.

LES MUSIQUES D'OUTRE-MER SUR LES ÉCRANS RADARS

Organisée par Zone Franche en collaboration avec le PRMA de La Réunion.

Les Outre-mer françaises, dans leur grande diversité, sont des terres fertiles de musiques en mouvements constants entre des patrimoines culturels solidement enracinés et la modernité d'écritures singulières et engagées, vouées à traverser les océans. Régulièrement citées en exemple, parfois adouées loin de chez nous, elles participent activement à la richesse de notre culture mais restent souvent en dehors des écrans radars, des médias, des circuits grands publics et des politiques en faveur de la musique.

Est-il possible de dresser aujourd'hui une cartographie vivante de ces musiques, en respectant la multitude des réalités esthétiques et la disparité des acteurs, et de leur structuration, en fonction des territoires ?

Comment ces musiques trouvent-elles une juste place dans la sphère des musiques dites du monde, étant à la fois proches et lointaines pour beaucoup ?

Et comment, enfin, certains nouveaux dispositifs permettent aujourd'hui d'accompagner plus durablement les artistes et les structures professionnelles issues des territoires ultra-marins.

Intervenant.e.s :



Audrey Célestine
Politologue



Pierrette Betto
Centre National de la
Musique - CNM



Eliasse
Artiste



Chantal Loïal
Artiste Compagnie
« Difekako »

Modération :



Alexandra Gardner
Pôle d'export de la
musique et des arts de
Nouvelle-Calédonie



Jean-François Cadet
Pôle Régional des
Musiques Actuelles -
PRMA La Réunion

Jean-François Cadet, modérateur, salue l'assemblée et indique que cette deuxième table ronde a pour objectif de donner à voir et à comprendre les scènes ultramarines, le fonctionnement des territoires d'Outre-mer, les problèmes qu'ils rencontrent ou encore le fonctionnement des artistes. L'insularité donne toujours naissance à des identités culturelles fortes, marqueurs identitaires de ces différentes cultures, dans un contexte où les moyens techniques modernes et l'omniprésence du digital ont considérablement augmenté la visibilité potentielle de ces cultures ou de ces musiques. Partout dans le monde, les populations sont notées sous les propositions musicales, qui étaient, autrefois, plus confidentielles.

Parallèlement, à cause de la profusion de ces propositions et de la jungle que peut être Internet, il est de plus en plus difficile de montrer à voir ces singularités. En effet, tous les jours, ce sont plus de 60 000 titres nouveaux qui apparaissent sur Spotify. Les artistes sont également à un moment charnière où les problématiques de mobilité et de circulation sont prégnantes face aux notions de développement durable ou encore de sobriété énergétique, sans oublier de mentionner la réalité économique, le coût des transports ou encore le coût des séjours en Europe dans un contexte en plus inflationniste sont autant de facteurs qui impactent la visibilité des artistes des territoires ultramarins et leur potentiel de mobilité.

Audrey Célestine, politologue, explique que les outre-mer englobent un certain nombre de territoires n'ayant pas toujours les mêmes statuts, les mêmes histoires, les mêmes langues, etc. La définition même d'« outre-mer » pose question, car pour les populations de ces territoires, l'Outre-mer c'est la France métropolitaine. Dans le même temps, il existe une politique administrative régie par le ministère d'Outre-mer, et qui peut servir de refuge pour être identifié dans un monde qui connaît une profusion d'offres considérable.

Les territoires d'Outre-mer sont néanmoins semblables en ce qu'ils font tous l'objet d'un manque d'investissement dans un grand nombre de domaines, malgré leur influence sur la politique culturelle française. Du reste, les infrastructures des territoires d'Outre-mer sont intervenues plus tardivement qu'en France métropolitaine, c'est pourquoi il est parfois difficile de toucher les acteurs institutionnels tout en identifiant les créateurs. Enfin, la culture d'Outre-mer concerne également les populations d'Outre-mer vivant en France métropolitaine à la suite des vagues d'immigration, eux-mêmes influencés par des cultures régionales. Tels sont les éléments à prendre en considération pour saisir la réalité de la vie des artistes qui œuvrent pour faire reconnaître cette appartenance aux territoires d'Outre-mer.

Jean-François Cadet souligne l'importance de travailler à l'émergence d'une génération d'artistes vivant sur ces territoires d'Outre-mer, dont la diffusion passe souvent via le système français et les dispositifs d'intermittence du spectacle, et pose la question du devenir des artistes ayant écumé tous les lieux de diffusion de leur territoire et la manière de se faire connaître auprès des territoires limitrophes, dans un contexte de diversité fort.

Alexandra Gardner, directrice du Pôle d'export de la musique et des arts de Nouvelle-Calédonie, précise justement que la Nouvelle-Calédonie n'est ni un territoire ni un département, mais bien un pays qui bénéficie d'une grande autonomie politique où l'intermittence du spectacle ne fonctionne pas. En outre, par le passé, le gouvernement s'est inspiré du portage salarial permettant de transformer les cachets en salaires pour que les artistes puissent bénéficier de droits sociaux. Or, ce dispositif étant très onéreux, il a été suspendu, faute de financement. En conséquence, en Nouvelle-Calédonie, il n'existe aucun statut d'artiste.

Jean-François Cadet demande si le salut des artistes d'Outre-mer passe par le fait de quitter ses racines pour tenter sa chance en France métropolitaine, au risque peut-être, d'être considéré comme « hors sol » par ceux qui y sont restés.

Chantal Loïal, directrice de la compagnie « Difekako », explique que les artistes des territoires d'Outre-mer rencontrent de réelles problématiques de mobilité, ne serait-ce que du point de vue budgétaire, les compagnies aériennes ne faisant qu'augmenter leurs tarifs, et ce, même s'il est moins cher de se déplacer en France métropolitaine que dans la Caraïbe. En outre, dans le cadre du festival « Mois Kréyol », il est difficile de faire venir des artistes et de les faire tourner sur le territoire sur lequel ils sont invités.

Eliasse, artiste, rappelle que les populations d'Outre-mer sont de nationalité française, mais leur musique est considérée comme « du monde ». À l'inverse, les musiques des communautés présentes en France métropolitaine (basque, bretonne, etc.) ne sont pas définies comme telles. Le terme de « musique du monde » est donc un abus de langage et crée un clivage entre les territoires. De plus, beaucoup de musiques actuelles empruntent le langage musical de certains genres nés en Outre-mer. Par exemple, Aya Nakamura utilise le zouk, qui est un genre musical propre aux Antilles. En outre, si le gouvernement français considère que les territoires situés dans ses eaux maritimes sont entièrement français, pourquoi ne pas en faire autant avec leurs cultures ?

Jean-François Cadet demande s'il est possible de développer un projet artistique avec un entourage ultramarin, ou s'il est nécessaire de passer la main à des productions travaillant sur ces esthétiques en France métropolitaine, ce qui par ailleurs, ne permet pas de structurer ou renforcer les compétences en Outre-mer.



Pierrette Betto, directrice générale déléguée au Centre National de la Musique, explique que cet établissement s'attache à identifier les problématiques rencontrées par les territoires d'Outre-mer en fonction de l'écosystème local pour y apporter des réponses favorisant l'entourage professionnel des artistes et les aider à développer leur carrière.

Jean-François Cadet souhaite savoir si les territoires d'Outre-mer disposent de structures professionnelles suffisamment solides pour porter des projets ayant vocation à être largement diffusés.

Pierrette Betto indique que le CNM a créé un comité de réflexion réunissant des professionnels des Outre-mer (artistes, collectivités, institutions, etc.) afin d'identifier les difficultés rencontrées sur les territoires. Ce travail a permis d'aboutir à la signature d'un contrat de filière entre La Réunion et le gouvernement, mais pas sur d'autres territoires. En outre, la réponse apportée par le CNM diffère selon les départements. Pour autant, quels qu'ils soient, la France devrait se targuer de compter tant de territoires ultramarins pour enrichir sa propre culture.

Jean-François Cadet confirme qu'il est parfois plus aisé, pour les acteurs présents dans les territoires d'Outre-mer, de discuter avec leurs voisins pour faire rayonner ces différentes cultures. Néanmoins, les réalités économiques ou les problèmes de structuration sont souvent un frein à la collaboration.

Chantal Loïal craint que les subventions pour la culture diminuent d'année en année, mais également que les médias se désintéressent des musiques du monde, ce qui peut nuire à la diffusion des artistes. En outre, les structures culturelles ne font l'objet d'aucun investissement depuis des années, et pour exemple, les Antilles ne comptent aucun conservatoire de musique. Du reste, si les musiques du monde ont du mal à trouver leur place dans la culture française, c'est parce qu'elles ont été trop cloisonnées sur la scène nationale. En conséquence, pourquoi ne pas plutôt utiliser le terme de « musiques régionales » ?

Jean-François Cadet observe que la world music du passé est désormais considérée comme les nouvelles musiques du monde, désormais confrontées à une certaine réalité économique impactant leur diffusion. En outre, vouloir s'intégrer dans un modèle français en professionnalisant la musique ne touche-t-elle pas profondément la production traditionnelle des territoires ultramarins ?

Alexandra Gardner souligne que la musique a une réelle fonction sociale en Nouvelle-Calédonie. En outre, la langue vernaculaire compte plus de 30 mots pour traduire le terme de « musique ». Du reste, l'une des difficultés rencontrées en Nouvelle-Calédonie est le nombre de membres qui composent les groupes traditionnels, ce qui pose de réelles problématiques d'accueil.

Eliasse confirme que les groupes de musique sont souvent contraints de s'adapter pour des questions budgétaires. D'autres ne sont pas programmés s'ils ne sont pas suffisamment présents sur les réseaux sociaux, ce qui impacte fortement leur potentiel de diffusion. Cependant, sans diffusion, les artistes ne pourront jamais se faire connaître auprès des publics.

Jean-François Cadet souhaite savoir comment les formats proposés aux musiques du monde,

budgétairement contraintes, influent sur les artistes. En outre, il leur apparaît peut-être nécessaire d'investir de nouveaux canaux de diffusion, comme YouTube.

Chantal Loïal note qu'au-delà de YouTube, tous les canaux de diffusion doivent être utilisés par les artistes. À ce titre, beaucoup sont débrouillards, mais leurs projets ne sont pas aussi bien valorisés que les musiques de la scène nationale.

Jean-François Cadet souligne néanmoins que toutes les musiques du monde n'ont pas vocation à s'adresser à un public national.

Chantal Loïal le confirme, soulignant néanmoins le manque de moyens de satisfaire leur communauté.

Jean-François Cadet propose d'aborder la question des dispositifs de soutiens mis en place par les territoires pour compenser l'éloignement et les difficultés de structuration.

Pierrette Betto indique que les dispositifs du CNM sont ouverts à tous les artistes. Néanmoins, il compte peu de projets nés d'artistes des territoires d'Outre-mer, c'est pourquoi un contrat de filière a été signé entre le gouvernement et La Réunion, et des actions pour favoriser la coopération des acteurs de la filière ont été engagées. Par ailleurs, le Centre National de la Musique dispose de quatre dispositifs d'aides, à savoir l'aide à la promotion digitale, l'aide à la diffusion alternative, l'aide à la mobilité ainsi qu'un fonds spécifique aux territoires ultramarins. Enfin, le Centre National de la Musique se tient à la disposition des artistes pour les former ou les conseiller.

Jean-François Cadet souligne que le Centre National de la Musique, dès sa création, a fait de la situation des territoires d'Outre-mer l'une de ses priorités.

Pierrette Betto explique que la mise en place de moyens financiers et de programme

spécifique a permis de renforcer le sens de l'action du Centre National de la Musique et d'asseoir sa crédibilité. Du reste, le CNM travaille étroitement avec les directions des Affaires culturelles des territoires ultramarins ainsi que les collectivités locales pour les embarquer dans une politique commune.

Audrey Célestine observe que la démarche du CNM est singulière dans la manière d'aborder les enjeux des territoires d'Outre-mer en s'associant aux acteurs culturels sur le terrain, même les moins identifiés. D'une manière générale, les réalités des territoires ultramarins sont mal appréhendées par les administrations, ce qui ne leur permet pas de proposer une réponse adaptée aux problématiques rencontrées par les territoires ultramarins. Du reste, l'un des constats partagés par les artistes est celui de la fermeture des frontières culturelles depuis le renforcement de la notion d'« Union européenne », en comparaison avec les mouvements culturels des années 80 et 90.

Jean-François Cadet souligne par ailleurs le rôle de l'Institut français, qui porte notamment les dispositifs « Archipel.eu ».

Birgit Ellinghaus, gérante d'Alba Kultur, fait savoir que les populations ultramarines ne se désignent jamais comme telles de son point de vue allemand. En effet, le terme « Outre-mer » a une forte portée coloniale, de même que celui de « musiques du monde », qui renvoient aux notions d'eurocentrisme. Ainsi, il semble plus pertinent de parler de « musiques régionales », car chacun des territoires d'Outre-mer dispose de sa propre identité.

Alexandra Gardner confirme que les artistes des territoires d'Outre-mer se désignent davantage par le bassin culturel dans lequel ils vivent, tout en ayant conscience que les rapports entre le territoire et la France métropolitaine marquent l'héritage de leur histoire. Néanmoins, certaines populations

des territoires ultramarins, comme en Nouvelle-Calédonie, ne se vivent pas en tant que français, avec qui ils n'ont que la langue en commun. Du reste, la Nouvelle-Calédonie souffre de son isolement, ce qui impacte énormément la création des artistes, car celle-ci se nourrit de rencontres.

Une intervenante du public souhaite savoir si les territoires ultramarins ont recours au dispositif « GIP – Cafés, cultures ». Jean-François Cadet le confirme, ajoutant que certains territoires d'Outre-mer ont mis en place des dispositifs similaires afin de favoriser la diffusion artistique dans les lieux de proximité, considérés comme des maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires.

Chantal Loïal ajoute que les dispositifs mis en place pour les territoires d'Outre-mer favorisant l'accompagnement des projets artistiques devraient être élaborés en lien avec les acteurs culturels territoriaux.

Jean-Christophe Delcroix, directeur du Tamanoir, observe que les publics de la France métropolitaine ont une mauvaise connaissance des identités culturelles de certains territoires d'Outre-mer, notamment ceux situés dans l'océan indien.

Alexandra Gardner confirme que certaines musiques sont très ancrées dans leur territoire et n'arrivent pas à se diffuser par-delà les frontières. Par exemple, en Nouvelle-Calédonie, le Kanéka, genre musical créé en 1984, porte des revendications politiques, mais il est souvent décliné dans ses formes d'expression musicales en fonction des communautés qui occupent ce territoire.

Jean-François Cadet ne constate plus aucune demande de prise de parole et remercie l'ensemble des participants.



**ZONE
FRANCHE**
GUIDE
PRATIQUE
DES VISAS



Confrontés à un refus de VISA pour un artiste ?

Saisissez notre dispositif d'urgence sur le site internet de Zone Franche, rubrique **Comité Visas Artistes**

Dispositif d'intérêt général pour tous les secteurs artistiques

TÉLÉCHARGEZ LA NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE PRATIQUE DES VISAS

Rencontres Zone Franche, 21 septembre 2022

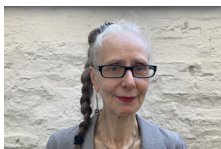
FINANCEMENTS ET PROJETS EUROPÉENS, CAPS SUR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Organisée par Zone Franche en collaboration avec le LABA, Pôle de compétences spécialisé dans les financements européens

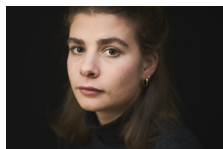
A l'aune des nouveaux programmes européens pour la période 2021-27, nous proposons ici un panorama des dispositifs existants, afin de mieux comprendre les mécanismes des politiques culturelles de l'UE et de mieux saisir les opportunités de développement et de coopérations qu'elles offrent (fonds structurels, programme Europe Creative, Music Moves Europe, Erasmus plus..). En prenant appui sur plusieurs exemples concrets, mettant en oeuvre des coopérations continentales mais aussi des liens avec les pays tiers, nous ferons un focus sur des initiatives inspirantes qui s'inscrivent dans les grands enjeux de la nouvelle feuille de route culturelle de l'UE (promotion la diversité culturelle et linguistique, renforcement de la compétitivité des secteurs, accompagnement à la transition écologique et numérique,...).

L'échange permettra aussi de souligner combien les musiques ouvertes sur les cultures du monde représentent un atout majeur de construction européenne ouverte et riche de sa diversité.

Intervenant.e.s :



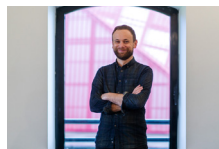
Birgit Ellinghaus
Compagnie « alba Kultur »



Leslie de Gouville
Centre national de la musique - CNM



Quentin Dagobert
Mission de coopération des scènes de musiques actuelles de l'agglomération bordelaise



François Friquet
Le Rocher de Palmer

Modération :



Sophie Guénebaut
Le LABA

Sophie Guénebaut, modératrice, salue l'assemblée et rappelle que cette troisième table ronde a vocation à discuter des financements européens pour accompagner les musiques du monde. À ce titre, le Rocher de Palmer a soutenu plusieurs projets européens qui ont permis de consolider sa place sur le territoire en tant qu'établissement structurant pour les jeunes professionnels. En outre, le Rocher de Palmer a bénéficié du fonds européen de développement régional pour accompagner l'activité des acteurs de la filière musicale dans l'Union européenne, en dialogue avec le reste du monde.

Dans le même temps, Zone Franche a souhaité il y a une dizaine d'années mettre en place une cellule d'accompagnement pour réunir les pilotes des projets avec les bénéficiaires potentiels de ces financements. En effet, les projets européens sont soumis à un certain langage parfois inaccessible, mais ils impliquent également de travailler à son positionnement et d'observer son activité sous un autre prisme. En outre, la création du LABA a intéressé aussi bien des professionnels du champ musical, mais également les collectivités territoriales cherchant des financements pour mettre en place leur politique culturelle sur les territoires. Le LABA est ainsi intégré au réseau culturel de la Nouvelle-Aquitaine et, plus globalement, avec un réseau de plus de 300 organisations européennes, qu'elles soient publiques ou privées, et accompagne des projets touristiques, technologiques, sociaux ou encore sanitaires, mais également lorsqu'ils se concentrent sur la compétitivité et l'export de la musique. En effet, les financements européens ne s'intéressent pas uniquement à la production artistique, car ils sont aussi ouverts à d'autres aspects du secteur de la musique, les considérant comme des acteurs à part entière de l'économie européenne. En cela, le LABA réaffirme que le secteur culturel est un endroit devant être investi pour défendre le droit des artistes.

Leslie de Gouville, chargée des missions « Europe » et « Égalité entre les hommes et les femmes » au Centre National de la Musique, indique que ces cellules permettent d'encourager le dépôt de projets européens issu de la filière musicale française et de faciliter la compréhension des programmes européens aux bénéficiaires des porteurs de projets musicaux, car trop peu d'entre eux sollicitent ces financements, qu'ils soient sectoriels ou structurels. Pour ce faire, le Centre National de la Musique dispose d'un réseau d'agences dédiées à l'accompagnement des porteurs de projet, comme le LABA, et intervient en complément de celles-ci. Des actions de veille et d'information sont également portées par le CNM.



Les missions « Europe » et « Égalité entre les hommes et les femmes » au Centre National de la Musique se proposent également de porter la voix de la filière musicale française au niveau européen afin de l'aider à aller chercher des financements. Ainsi est né le projet « One voice for european music » en 2021, issu de la volonté de mettre la musique au cœur des enjeux européens et d'accompagner les professionnelles et les professionnels sur leurs problématiques à l'échelle européenne. Ce dernier vise à renforcer le soutien de l'Union européenne pour le secteur de la musique, en s'appuyant sur l'élan de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Son principal objectif est de rassembler de nombreuses organisations de la filière musicale actives au niveau européen

afin de faire émerger une voix unique de la musique européenne et d'enclencher une nouvelle dynamique autour de thématiques-clés : mobilité, connaissance du secteur, innovation, transition écologique, etc. D'ores et déjà, les professionnels et les organisations de République tchèque et de Suède, pays présidant le Conseil de l'Union européenne à la suite de la France, se sont engagés à pérenniser le processus de concertation jusqu'à juin 2023.

Dans le cadre du projet « One voice for european music », des groupes de travail ont été sollicités afin d'émettre des recommandations aux institutions européennes sur les besoins de la filière musicale, aussi bien en France qu'en Europe. Les participants les encouragent notamment à mieux reconnaître l'importance économique, culturelle et sociale de la musique dans les plans de relance ou encore dans les programmes transversaux actuels et futurs de l'Union européenne. D'autres recommandations spécifiques ont été proposées, notamment : pour la mobilité des artistes et la circulation des œuvres, pour une meilleure connaissance du secteur de la musique et pour l'innovation et le développement durable, tout en évoquant la nécessité d'un dialogue continu sur des sujets réglementaires-clés.

Sophie Guénebaut exhorte les acteurs culturels à bien comprendre quelles sont les attentes de l'Union européenne concernant le secteur de la musique. En effet, si les fonds européens dédiés à la musique sont minoritaires, l'Union européenne dispose d'autres financements très nombreux.

Quentin Dagobert, coordinateur de la Mission de coopération des scènes de musiques actuelles de l'agglomération bordelaise, propose de présenter le projet « Green melodies », dont le LABA a accompagné le dépôt dans le cadre du programme « Erasmus+ ». Le LABA a permis, en outre, de saisir l'architecture des différents fonds

européens pour cerner les projets que les opérateurs culturels souhaitent déposer et ainsi bien cibler les argumentaires. Le projet « Green melodies » se concentre notamment sur la transition énergétique et la recherche de soutenabilité pour les scènes de musiques actuelles de l'agglomération bordelaise (rénovation des bâtiments, changement des pratiques, etc.) ainsi que sur l'inclusion des jeunes dans la gouvernance des projets.

Afin d'amorcer une réflexion entre les équipes, le projet « Green melodies » a sollicité des partenaires présentant des exemples innovants, notamment en se rapprochant des différents réseaux européens, notamment « Live DMA » et « Trans Europe Halles ». Une délégation a ainsi été constituée avec 13 membres issus des équipes des scènes de musiques actuelles de l'agglomération bordelaise, mais elle était également ouverte aux agents territoriaux des services municipaux d'implantation des scènes de musiques actuelles de l'agglomération bordelaise ainsi qu'aux élus. Le projet « Green melodies » a permis d'engager un travail de renouvellement des pratiques et de développement des compétences grâce à deux immersions auprès de 4AD à Diksmuide (Belgique) et à la Maltfabrikken à Ebeltoft (Danemark) qui ont des savoir-faire spécifiques dans le domaine de la rénovation écologique des bâtiments, la mise en place de pratiques soutenables et écologiquement cohérentes, l'inclusion des jeunes dans les projets associatifs. Ces structures ont retenu leur attention, car elles ont la particularité de présenter des projets de rénovation de bâtiments innovants, d'être des modèles du point de vue de leur consommation énergétique, d'être des lieux de vie et de participation citoyenne pour les jeunes et de développer leurs activités envers des jeunes d'une grande diversité sociale, ethnique et religieuse.

Sophie Guénebaut explique que l'argumentaire proposé à travers le projet « Green melodies »,

basé sur la transition énergétique et l'inclusion des jeunes, a permis d'accéder au programme « Erasmus+ »

François Friquet, responsable des dispositifs d'accompagnement « Forum » et « Opus » (formation, insertion, entrepreneuriat) pour le Rocher de Palmer, indique que cet établissement est situé au cœur d'un quartier prioritaire politique de la ville de Bordeaux. Pour faire venir tous les publics au sein du Rocher de Palmer et renforcer son accessibilité, une formation liée à la création (photographie, vidéo, son, etc.) de deux mois a été élaborée. Au total, 150 personnes sont accompagnées chaque année. De plus, l'établissement propose des temps de rencontre plus informels avec des artistes. La mise en place de ces actions a été rendue possible par le recours au fonds social européen.

Par ailleurs, le Rocher de Palmer a créé le projet « Opus » en 2019 afin de déployer plus largement la formation initialement proposée. En outre, pour aller à la rencontre des jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine, le Rocher de Palmer s'est appuyé sur la culture hip-hop. Un grand nombre de talents ont été révélés par ces actions, mais ils ne font pas suffisamment l'objet d'une démarche pour les valoriser.

Sophie Guénebaut souligne que ces projets intéressent l'Union européenne pour leur rôle d'animation du territoire, de circulation entre les zones rurales et les zones urbaines ou encore d'inclusion des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville. En ce sens, le Rocher de Palmer s'est positionné comme un relais du secteur social.

François Friquet le confirme, et souligne que les structures telles que le LABA peuvent accompagner l'élaboration administrative des projets, dont la complexité permet néanmoins de mieux définir une méthodologie de travail et d'apporter une forme de structuration plus avancée. Par ailleurs, le Rocher de

Palmer a mis en place le programme « Creative invisibles », en coopération avec cinq pays partenaires d'Erasmus+. Ce projet doit permettre de répondre aux enjeux de la diffusion des cultures urbaines entre différents acteurs afin d'émanciper les talents issus des quartiers prioritaires de la ville, souvent invisibles. Ainsi, une boîte à outils a été créée pour mettre en avant les différents projets de coopération du territoire, mais elle permet également d'appréhender de nouvelles méthodologies de travail pouvant enrichir les pratiques. Le programme « Creative invisibles » souhaite également favoriser l'échange d'artistes, mais également de travailleurs sociaux, dans une volonté de faire écho aux publics.

Sophie Guénebaut propose de diffuser une vidéo afin d'illustrer un projet de coopération européenne. Une vidéo est diffusée en séance.

Birgit Ellinghaus, directrice de la compagnie « alba Kultur », souligne que les fonds européens ont pour vocation de structurer l'Union européenne dans le secteur culturel. Ils posent alors la question de l'argumentaire, qui peut être de nature artistique ou structurelle, même si le secteur musical est peu accompagné par les financements européens. En outre, les musiques du monde sont davantage portées par des structures privées ou des associations à but non lucratif, ce qui impacte notamment la formalisation de la diversité musicale qu'ils composent. Le projet « Migrants music manifesto » imaginé par la compagnie « alba Kultur » propose ainsi de contribuer à la structure du paysage musical européen en tenant compte des apports des différentes vagues d'immigration que l'Europe a connues ces dernières années.

Sophie Guénebaut explique que les financements européens doivent être considérés comme un investissement qui aura vocation à faire évoluer une situation.

Birgit Ellinghaus le confirme, soulignant néanmoins la nécessité de compter sur les institutions pour accompagner les projets par les petites structures, à l'instar de la compagnie « alba Kultur ». La France, en outre, est un pays privilégié par les musiques du monde, qui peuvent s'appuyer sur ses nombreuses structures comme le Rocher de Palmer. En effet, beaucoup de pays ne disposent pas de tels soutiens, et, pour cette raison, ils ne peuvent pas proposer des projets au niveau européen. Dans ces conditions, comment maintenir le patrimoine immatériel musical des artistes immigrants au sein de leur pays d'accueil ?

Sophie Guénebaut rappelle que toutes les productions financées par l'Union européenne sont issues des open sources et, en cela, il faudrait pouvoir les intégrer à d'autres projets européens.

Birgit Ellinghaus note que le Centre national de la musique allemand ne souhaite pas intégrer les musiques du monde parmi ses prérogatives.

Sophie Guénebaut propose de discuter d'un autre projet porté par le Rocher de Palmer permettant de mettre en lien des artistes françaises et chinoises. Ce projet a fait l'objet d'un financement de la part de l'Union européenne qui souhaite faire exister ces cultures dans chacun des continents respectifs, et, bien que cette démarche puisse heurter certains publics, il semble essentiel de poursuivre dans cette voie.

Stéphane Robert, coordinateur de l'association Cricao à Toulouse, fait état des difficultés qu'il a rencontrées avec le CNM lorsqu'il souhaitait être accompagné dans le cadre du dépôt d'un dossier au niveau européen et élaboré selon une démarche transversale. De fait, l'association Cricao ne répondait pas à tous les critères du CNM, qui n'a pas toujours accepté de poursuivre le dépôt des dossiers proposés à l'Union européenne, alors que, dans le même temps, l'appel à projets « MusicAIRE » a suscité beaucoup d'engouement.

Sophie Guénebaut explique que, les projets européens dédiés à la musique étant très peu nombreux, tous les acteurs concernés se sont précipités sur l'appel à projets « MusicAIRE ». Pour cette raison, il apparaît judicieux de solliciter d'autres financements plus accessibles en modifiant son argumentaire.

Leslie de Gouville ajoute que les financements proposés par cet établissement pour le développement à l'international doivent présenter une viabilité à long terme.

Sophie Guénebaut ne constate plus aucune demande de prise de parole et remercie l'ensemble des participants.

ZONE
FRANCHE
LE RESEAU
DES MUSIQUES
DU MONDE

présente :

#AUXSONS

AuxSons.com

Le Webmedia des Musiques
& Vibrations du Monde

Rencontres Zone Franche, 21 septembre 2022

À LA RENCONTRE DE L'ANIM, AFGHANISTAN NATIONAL INSTITUTE OF MUSIC

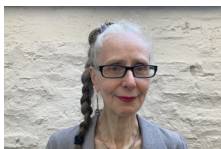
Conférence en anglais

Rencontre autour de l'ANIM, Afghanistan National Institute of Music, aujourd'hui exilé en Europe. Principal conservatoire de musique de Kaboul, banni par le régime actuel des talibans, l'ANIM a trouvé refuge au Portugal en décembre dernier. Il constitue aujourd'hui un formidable vivier de découverte, de connaissance, de production et transmission de la grande diversité et richesse des musiques afghanes.

Intervenant.e.s :



Dr Ahmad Sarmast
Afghanistan National
Institute of Music



Birgit Ellinghaus
Compagnie « alba
Kultur »



Denis Laborde
École des hautes études
en sciences sociales



Ibrahim Ibrahimi
Artiste

Modération :



Humayoun Ibrahimi
Artiste



Pierre-Henri Frappat
Zone Franche

Pierre-Henri Frappat, modérateur, salue l'assemblée et ouvre cette quatrième table ronde qui permettra de présenter l'Afghanistan National Institute of Music, aujourd'hui exilé au Portugal. Cet établissement est un vivier de découverte, de connaissance, de production et de transmission de la grande diversité et de la richesse des musiques afghanes, qui œuvre à leur promotion tout en soutenant les liens et les solidarités entre les cultures et les territoires, où la voix des artistes afghans en exil est parfois oubliée.

Les artistes Ibrahim Ibrahimi et Humayoun Ibrahimi jouent un air de musique afghane en séance.

Pierre-Henri Frappat indique que le Dr Ahmad Sarmast a quitté l'Afghanistan pour échapper au régime taliban établi entre 1996 et 2001 qui interdisait la musique. Après être retourné à Kaboul, il a fondé l'Afghanistan National Institute of Music en 2010 qui permet aux étudiants, quels que soient leur sexe, leur situation sociale et leur origine ethnique, d'être formés dans un environnement mixte à la musique traditionnelle afghane et à la musique classique occidentale. Après une décennie d'existence, l'ANIM a accompagné l'essor du premier orchestre féminin afghan, Zohra, qui se produit aujourd'hui dans un grand nombre de pays.

En ces temps troublés, le Dr Ahmad Sarmast a fait l'objet de trois tentatives d'assassinat. Il a également été gravement blessé à la suite d'un attentat-suicide en 2014 durant un concert organisé par l'Afghanistan National Institute of Music à Kaboul. Quand les talibans ont repris le pouvoir en 2021, le Dr Ahmad Sarmast a travaillé avec une coalition internationale visant à protéger 273 membres de l'ANIM. C'est ainsi que l'établissement s'est établi au Portugal la même année.

Enfin, le Dr Ahmad Sarmast est diplômé d'un PhD en musique après avoir étudié au sein de la Monash University, en

Australie. Il a également obtenu le Polar Price en 2018 et reçu un grand nombre d'honneurs internationaux.

Dr Ahmad Sarmast, directeur de l'Afghanistan National Institute of Music, tente de rétablir la vocation de l'ANIM pour continuer à accompagner le rêve des étudiants, tout en préservant la tradition musicale afghane pour le futur.

Pierre-Henri Frappat constate que l'Afghanistan National Institute of Music est peu connu en France.

Dr Ahmad Sarmast explique que la dernière partie du 20e siècle a été marquée par une destruction systématique de l'art en Afghanistan par le régime taliban qui a cherché à anéantir la culture afghane, dont il a été témoin. Pour autant, après la chute des talibans en 2001, et malgré les changements positifs opérés par le gouvernement et la volonté de construire une société civile et démocratique en Afghanistan, ce dernier ne prêtait aucune attention à la culture. Personne ne prêtait attention à la culture. Ainsi, il apparaît nécessaire de restaurer les droits culturels du peuple afghan, car comment créer une société civile et démocratique sans investir dans la culture ? Ceci priverait les enfants de demain de leur héritage et ne permettrait pas à la musique traditionnelle afghane d'être diffusée sur scène afin de faire vivre la création musicale.

C'est dans ce contexte qu'est né l'Afghanistan National Institute of Music, dont les objectifs initiaux étaient de restituer les droits musicaux au peuple afghan, mais également de préserver et de restaurer la musique traditionnelle afghane. Par la suite, l'Afghanistan National Institute of Music s'est attaché à promouvoir la diversité culturelle et à garantir l'égalité des sexes, non seulement dans l'expression musicale, mais également dans les programmes éducatifs pour contribuer à l'inclusion des jeunes filles et

des femmes. En effet, l'Afghanistan a souffert des divisions ethniques qui l'ont secoué dans les années 90, alors il semblait nécessaire d'utiliser le pouvoir de la musique pour accompagner la réunification de l'Afghanistan et créer l'opportunité de réunir le peuple par la création musicale tout en respectant ses différences.

En très peu de temps, l'Afghanistan National Institute of Music est devenu très influent sur l'éducation et la pratique de la musique en Afghanistan, ce qui lui a permis d'asseoir sa crédibilité. En outre, l'ANIM a participé à divers orchestres internationaux, favorisant ainsi la diplomatie entre l'Afghanistan et d'autres communautés.

Pierre-Henri Frappat observe que l'ANIM a été la première école afghane à autoriser les jeunes filles et les femmes à participer aux classes. À ce jour, la parité y est d'ailleurs bien équilibrée. Mieux, encore, l'Afghanistan National Institute of Music a lancé la carrière de l'orchestre féminin Zohra, qui tourne aujourd'hui dans de nombreux pays.

Dr Ahmad Sarmast confirme que le pouvoir de la musique peut transformer les vies et les communautés. Grâce aux actions de l'ANIM, en lien avec des organisations non gouvernementales, une femme est devenue la première chef d'orchestre en Afghanistan, un homme qui vendait des boîtes de plastique dans les rues de Kaboul est devenu pianiste d'orchestration, un jeune vendeur de paniers de dattes est devenu flûtiste... les exemples ne manquent pas. De plus, des étudiants accompagnés par l'Afghanistan National Institute of Music ont fini par compléter leur éducation en Europe et aux États-Unis.

Pierre-Henri Frappat constate que l'Afghanistan National Institute of Music est désormais installé au Portugal.

Dr Ahmad Sarmast explique qu'après la prise de pouvoir des talibans en 2021, personne ne

savait ce qu'il adviendrait de la scène musicale afghane. Il s'est ainsi adressé à différents pays qui pourraient servir de terre d'accueil à l'Afghanistan National Institute of Music pour protéger les musiciens et leur donner une nouvelle chance de rêver. Le Portugal a ainsi répondu favorablement et a accepté d'accueillir 270 membres de l'ANIM, qui souhaitent désormais rétablir leur propre institution. Ce faisant, l'ANIM s'imposera comme la voix de la liberté, car perpétuer la culture est une forme de résistance à l'oppression. Un jour, l'Afghanistan pourra de nouveau continuer à faire vivre et perpétuer son héritage et connecter la musique afghane avec le reste du monde.

Pierre-Henri Frappat propose de projeter une vidéo de présentation de l'Afghanistan National Institute of Music. Une vidéo est projetée en séance.

Pierre-Henri Frappat propose de céder la parole à Ibrahim Ibrahimi, compositeur ayant participé à des ensembles traditionnels, classiques, pop, jazz et rock. Il était également professeur à l'Afghanistan National Institute of Music et animateur de radio et de télévision à Kaboul avant la prise de pouvoir par les talibans en 2021 pour s'installer à Sedan.

Ibrahim Ibrahimi, artiste, se dit heureux de participer à cette quatrième table ronde, même si l'éloignement avec certains membres de sa famille et ses collègues restés en Afghanistan lui est douloureux. En outre, ces derniers ont des difficultés à continuer à y faire vivre leur art.

Pierre-Henri Frappat s'interroge sur la manière dont Ibrahim Ibrahimi poursuit sa carrière en France.

Ibrahim Ibrahimi répond avoir donné des concerts et tenu des conférences depuis son arrivée en France, mais également dans d'autres pays, avec, néanmoins, le regret de ne pas investir ces événements avec ses

collègues afghans. La barrière de la langue, par ailleurs, est une difficulté pour construire des relations, malgré le soutien du programme « Artistes en exil » ayant permis de construire quelques collaborations avec des groupes de jazz ou des ensembles traditionnels.

Pierre-Henri Frappat

souligne que Humayoun Ibrahimi, fils de Ibrahim Ibrahimi, est en France depuis quatre ans après un passage en Grèce. Lors de son arrivée à Paris, en 2018, il s'est produit dans des concerts et des festivals, notamment à l'UNESCO et à la mairie du XI^e arrondissement.

Humayoun Ibrahimi, artiste, ajoute qu'il œuvre pour l'accompagnement des réfugiés ainsi que pour la promotion de la musique afghane. En outre, le fait d'être basé en Europe, et notamment en France, est plus propice à favoriser les collaborations, à lui permettre de continuer à faire vivre sa musique et à promouvoir l'héritage culturel afghan.

Pierre-Henri Frappat cède désormais la parole à Birgit Ellinghaus, qui dispose de son propre label représentant des artistes partout dans le monde. Son action s'étend à un grand nombre de réseaux internationaux et s'inscrit dans plusieurs programmes collaboratifs. En outre, la compagnie « alba Kultur » a élaboré un projet avec l'Afghanistan National Institute of Music qui verra le jour en automne 2022 en Allemagne.

Birgit Ellinghaus, directrice de la compagnie « alba Kultur », indique que sa première rencontre avec l'Afghanistan National Institute of Music a eu lieu en 2012 lors d'un concert donné par l'UNESCO en Allemagne, qui a d'ailleurs créé l'Afghan music research



Institute of the Music University Franz Liszt. Son objectif est de travailler à la préservation et à la compréhension de la musique afghane en Europe, mais également à la préservation des connaissances.

Par ailleurs, la compagnie « alba Kultur » a suivi le voyage difficile des musiciens afghans depuis Kaboul jusqu'au Portugal, qui a fait ressortir la nécessité d'encourager et de soutenir la musique afghane en Europe pour l'intégrer à son propre paysage musical, notamment en Allemagne, qui compte une grande communauté afghane. Ainsi, en novembre 2022, des musiciens de l'Afghanistan National Institute of Music vont tourner en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas pour diffuser la musique traditionnelle afghane et ainsi permettre aux musiciens en exil d'être reconnus et soutenus.

Pierre-Henri Frappat s'adresse désormais à Denis Laborde, anthropologue de musique, fondateur de Anthropological research Institute of music en 2017, directeur du festival Haizebegi, dont la huitième édition aura lieu à Bayonne en octobre 2022, et dont le thème de recherche privilégié concerne les pratiques musicales lors de migrations forcées, estime que la musique doit être considérée comme un vecteur de résilience.

Denis Laborde, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, précise que son intérêt porte moins sur les répertoires musicaux que sur les musiciens eux-mêmes, considérant la musique comme un levier politique, mais également comme un facteur de survie en condition d'exil. Dans ce contexte, il a souhaité inviter dix musiciens de l'Afghanistan National Institute of Music pour la huitième édition du festival Haizebegi pour favoriser la rencontre des publics avec la musique traditionnelle afghane.

Dr Ahmad Sarmast souligne le travail de Denis Laborde, car le fait de collaborer avec des musiciens en exil permet de donner l'opportunité aux jeunes Afghans d'apprendre leur tradition musicale tout en garantissant la transmission de cet héritage de génération en génération.

Birgit Ellinghaus ajoute que les musiciens de l'ANIM ayant quitté leur pays, ont dû y laisser leur instrument. En outre, il convient de souligner le travail des luthiers, qui disposent d'un savoir traditionnel séculaire, et qui sont également en danger en Afghanistan. En effet, les luthiers ne sont pas qu'une partie de l'art qu'est la musique, ils sont un art à part entière. À ce titre, les politiques doivent également veiller à leur protection pour assurer la transmission de l'héritage culturel afghan.

Dr Ahmad Sarmast demande à chacun d'avoir une pensée pour les musiciens afghans en exil qui se battent pour continuer à faire vivre leur héritage culturel.

Pierre-Henri Frappat ne constate plus aucune demande de prise de parole et remercie l'ensemble des participants.



PROGRAMMATION CONCERTS

« BORN ON LINE »

Fort de la réussite de la première édition, Zone Franche a renouvelé un appel à candidatures pour 2 soirées de showcases, mettant en lumière les projets « Born on Line » nés sur la toile depuis le début de la pandémie en mars 2020. Un jury français et international a soigneusement concocté une sélection d'artistes émergents ou confirmés de grande qualité.

LE JURY

Ruddy Aboab

Directeur de FIP

Alexandra Archetti Stølen

Directrice de l'Oslo World Music Festival

Jean-François Cadet

Directeur du Pôle Régional des Musiques Actuelles à La Réunion

David Fourier

Directeur de la Smac La Sirène à La Rochelle

Cécilia Guénégo

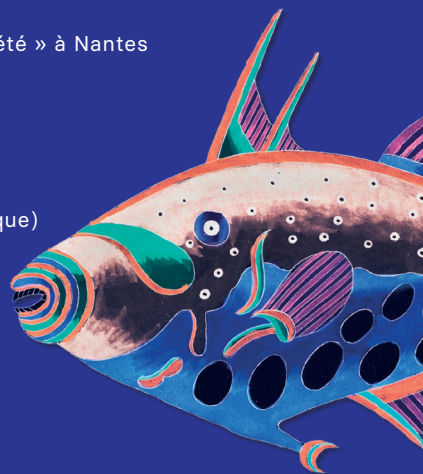
Programmatrice du festival « Aux Heures d'été » à Nantes

Céline Musseau

Journaliste musique à Sud-Ouest

Peter Van Rompaey

Directeur général de Muziekpubliek (Belgique)



LAS LLORONAS

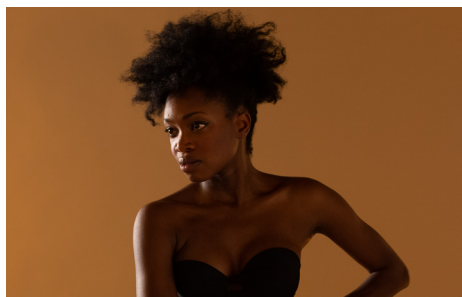
SLAM FOLK



Blues comorien, rock de l'Océan Indien : voici Eliasse, venu des îles de la lune. Avec son power trio, Eliasse étire la soul, enserme le blues, embrasse l'afro-beat, tout en restant fidèle aux rythmes ternaires de ses racines comoriennes (twaraba, mgodro, shigoma, sérebwalolo...). La puissance de la batterie, le groove de la basse et la générosité du chanteur-guitariste emportent le public dans une bourrasque d'air chaud. Eliasse sortira un nouvel album au printemps 2023 (Soulbeats Records)

LUCIA DE CARVALHO

POP-WORLD ANGOLA / BRÉSIL



CONCERTS

Avec leur mélange atypique de mélodies acoustiques et de slam, ces trois femmes séduisent sans effort amis et ennemis. Leur premier album « Soaked » en est la preuve. Elles nous plongent dans des textes intimes, imprégnés de belles harmonies et de mélodies mélancoliques. Au cours de leurs représentations, les Lloronas exposent leur âme, oscillant entre lamentation, rêverie et cri de guerre.

ELIASSE

BLUES-ROCK DES COMORES



Lúcia de Carvalho est une alchimiste, une chercheuse de sens et éveilleuse d'essence. Sa voix transmet des vibrations qui guérissent et transforment, tandis que son tambour fait entendre la voix des ancêtres, et nous invite à renouer avec notre personnalité profonde. Voix et rythmes s'unissent ainsi au service de la beauté : celle qui nous habite et celle qui nous entoure. Pour les âmes prêtes à larguer les amarres, l'univers métissé de Lúcia de Carvalho agit comme un phare qui invite à garder le cap malgré vents et marées. Tout est là. Il suffit de se laisser embarquer.

BORN ON LINE

Deli Teli prêche, avec une subtile dose de mélodrame méditerranéen, un déhanchement collectif sensuel, solaire et insouciant sur les pistes de danse du reste du monde. Bouzouki électrisé, sons d'orgue farfisa psychédélics, duo basse/batterie hypnotique et chaloupé galvanisent les chansons des années 60/70 grecques. Tsifteteli !

DELI TELI

LAÏKÓ POP GRECQUE



FLEX FAB & ZILLER BAS

ELECTRO-RAP



Le producteur suisse de musique bass/électronique FlexFab et le rappeur kenyan Ziller Bas unissent leurs forces pour un nouveau projet: MUGOGO! Ensemble, ils proposent un mélange habile et singulier de musique club africaine, d'électro, de bass music et de rap. Sur les productions modernes de FlexFab, Ziller Bas rappe dans son propre dialecte, le «Sweng Flow», une combinaison d'anglais, de swahili et de sa langue natale, le kigirima.

Éclectique explorateur de toutes sortes de galaxies musicales, Yann Cléry s'expose en *solo* aux commandes de son vaisseau *Afropunk*. Sur scène on croirait presque qu'il est plusieurs, homme-orchestre électro dompteur des *machines*, nous entraînant dans ses *boucles sonores* en un sound-system énergique entre ragga, hip hop, soul et *improvisation jazz*. Un Nèg Marron with attitude, un chevalier Jedi armé de sa flûte laser: c'est un peu tout ça à la fois qui ressort de son live, ainsi qu'une irrésistible envie de danser sur le dancefloor! (J.C Delcroix, Tama noir)

YANN SOLO

ELECTRO-POP



ZONE FRANCHE – LE RÉSEAU DES MUSIQUES DU MONDE

Le réseau Zone Franche rassemble 180 structures qui se fédèrent autour d'enjeux professionnels et politiques en faveur des Musiques du Monde et de la diversité culturelle.

Le réseau est un lieu d'initiatives, de réflexions, de partage d'expériences et de coopérations autour de projets originaux. Un laboratoire d'où partent des idées nouvelles et se construisent les actions collectives de demain, fruit de l'interaction entre différents métiers, différentes implantations territoriales, au service d'un foisonnement d'esthétiques, de pratiques et d'inspirations musicales.

Le réseau pilote actuellement la plateforme média AuxSons.com, le Comité Visas Artistes dédié à la mobilité internationale, et diverses actions en soutien à la structuration des acteurs de la filière.

Les instances

BUREAU

Présidente: Cécile Héraudeau
Vice-Président: Patrick Duval
Trésorière: Sabine Châtel
Trésorière adjointe: Ourida Yaker
Secrétaire Général: Guillaume Roche

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accords Croisés: Guillaume Roche
Attacafa: Audrey Fléchet / Héroïse Roux
Aux Heures d'Été: Cécilia Guénégo
Bretagne(s) World Sounds: Nolwenn Chaslot / Marion Beloeil
Dérapage Prod.: Greg Connan
Dévours du monde et +Le Silo+: Fabien Moutet
Festival Convivencia: Cécile Héraudeau
KiéKi Musiques: Pauline Gobinni / Chantal Saez
La Curieuse: Fanny Zanetton / Tib Gléréan
Latinissimo / Fiesta des Suds: Olivier Rey
Le Rocher de Palmer - Musiques de Nuit
Diffusion: Patrick Duval
Les Suds, à Arles: Marie-José Justamond / Stéphane Krasniewski

Mad Minute Music: Corinne Serres
Othantiq: Blick Bassy
Pôle Régional des Musiques Actuelles La Réunion (P.R.M.A.): Jean-François Cadet
Théâtre Auditorium de Poitiers (TAP): Bernard Mouchon
Tour'n'sol Prod.: Ourida Yaker
Uni'sons - Festival Arabesques: Habib Dechraoui
Veev Com: Sèverine Berger
Zamora Productions: Sabine Châtel
Zutique Productions: Frédéric Ménard

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Directeur: Sébastien Laussel (depuis septembre 2022, Pierre-Henri Frappat précédemment)
Coordinatrice: Amandine Saumonneau
Chargé d'administration: Simon Boin
Coordinatrice éditoriale pour #AuxSons: Angèle Cossée
Rédacteur associé et conseiller éditorial pour #AuxSons: Benjamin MiNiMuM
Chargée de production pour ¡Franchement!: Béatrice Akakpo

Les partenaires de Zone Franche



Les lieux associés



Directrice de la publication : Cécile Héraudeau
Conception graphique : Nadine Rotem-Stibbe
Impression : Lilabox, Nantes
Dépôt légal : mars 2023
ISBN : 978-2-9587317-0-0 (EAN 9782958731700)

Exemplaire non commercialisé.

Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.



**ZONE
FRANCHE**
LE RÉSEAU
DES MUSIQUES
DU MONDE

ZONE FRANCHE

43 boulevard de Clichy - 75009 Paris
+33 (0)9 70 93 02 50 / +33 (0)6 88 13 37 31

www.zonefranche.com | www.auxsons.com

